



croix-rouge française

Formation

NOUS SOMMES

LÀ

POUR VOUS
FORMER



AUXILIAIRE AMBULANCIER

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

DÉFINITION DU MÉTIER

L'auxiliaire ambulancier assure les transports sanitaires et la surveillance de patients stables à bord des véhicules sanitaires légers. Il est le second membre de l'équipage d'une ambulance et assiste l'ambulancier diplômé d'état (ADE) dans les prises en charge au quotidien et dans l'urgence. Il peut exercer son activité professionnelle au sein d'une entreprise privée ou d'un service hospitalier de transport sanitaire.

PUBLIC CONCERNÉ — CONDITIONS D'ACCÈS

L'inscription à la formation se fait suite au dépôt d'un dossier complet comprenant :

- Un permis de conduire conforme à la législation en vigueur et en état de validité (3 ans ou 2 ans en cas de conduite accompagnée) ;
- L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué auprès d'un médecin agréé de la préfecture de votre domicile (R221-10 du code de la route) ;

PROGRAMME (Conformément à l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié)

- Gestes et soins d'urgence (validation AFGSU 2)
- Hygiène et prévention de la transmission des infections
- Manutention et règles de sécurité pour la mobilisation des patients
- Conduite et sécurité du transport sanitaire
- Règles professionnelles et gestion administrative des transports

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Un enseignement basé sur une pédagogie active et participative intégrant cours magistraux, travaux de groupe et ateliers d'apprentissage pratiques.
- Une approche pratique par « mise en situation professionnelle simulée » se rapprochant des conditions réelles du métier.
- Un suivi pédagogique individualisé permettant à chaque stagiaire d'identifier ses difficultés, de déterminer ses axes de progrès et d'évaluer sa progression.
- L'équipe pédagogique met à disposition des stagiaires des ressources et des moyens qui les guident dans leur apprentissage.

INTERVENANTS

Une équipe de professionnels pluridisciplinaire du domaine pré hospitalier et hospitalier.

OBJECTIFS

- Développer des connaissances, un comportement et des aptitudes afin d'acquérir des compétences professionnelles.
- Acquérir des capacités d'initiative, d'anticipation et d'autonomie lors de transport en VSL.
- Assurer sur prescription médicale ou en urgence tout type de transport en VSL.
- Collaborer et assister l'ambulancier DE.
- Se positionner en tant qu'auxiliaire des professionnels de santé.



MODALITÉS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

DURÉE DE LA FORMATION

Enseignement théorique et pratique d'une durée de 70 heures sur la base de 35 heures /semaine.

DATE DE LA FORMATION

- **Dates** : 1 formation par mois
Nous consulter ou consulter notre site internet :
<http://irfss-idf.croix-rouge.fr>

LIEUX DE FORMATION

Site de Romainville

120, avenue Gaston Roussel (Anciennement route de Noisy)
93230 - ROMAINVILLE

Site de Lisses

3, rue du Gévaudan
91090 - LISSES

Site de Paris

98, rue Didot
75014 – PARIS

COÛT FINANCIER

Voir notice financière

ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

L'attestation Auxiliaire Ambulancier est délivrée par l'Institut de Formation d'Ambulancier aux candidats ayant suivi et validé l'AFGSU 2 et l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier d'Auxiliaire Ambulancier.

Un dispositif de rattrapage est mis en place pour les stagiaires ayant rencontré des difficultés sur une ou plusieurs compétences.

Ce rattrapage peut être mis en place pendant la formation ou contraindre le stagiaire à revenir suivre une partie ou l'intégralité du cursus auxiliaire ambulancier, dans un délais maximum d'une année.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de votre dossier.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat 01 41 60 21 60.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

LIEUX DE FORMATION

Les formations se déroulent au sein de l'IRFSS Ile-de-France, qui propose différentes formations autour des métiers du sanitaire.

PARIS (75)

Formations préparatoires :

- Cadre de santé
- Infirmier

Formations initiales

- Infirmiers
- Cadre de santé
- Ambulancier
- Auxiliaire ambulancier

Formations continues :

- Santé Sécurité au Travail
- Sanitaire et Social

ROMAINVILLE (93)

Formations préparatoires :

- Aide soignant
- Ambulancier
- Auxiliaire de puériculture

Formations initiales :

- Infirmier
- Aide soignant
- Auxiliaire de puériculture
- Ambulancier
- Auxiliaire ambulancier

Formations continues :

- Santé Sécurité au Travail
- Sanitaire et Social

MANTES-LA-JOLIE (78)

Formations préparatoires :

- Infirmier
- Aide soignant
- Auxiliaire de puériculture

Formations initiales :

- Infirmier
- Aide soignant
- Auxiliaire de puériculture

Formations continues :

- Santé Sécurité au Travail
- Sanitaire et Social

LISSES (91)

Formations préparatoires :

- Ambulancier

Formations initiales :

- Ambulancier
- Auxiliaire ambulancier

Formations continues :

- Santé Sécurité au Travail
- Sanitaire et Social

LISTES DES INSTITUTS DE FORMATION D'AMBULANCIER DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

RÉGION AQUITAINE

<http://irfss-aquitaine.croix-rouge.fr>
55 avenue du Loup
64000 PAU
05 59 62 59 42

RÉGION GRAND EST

<http://irfss-champagne-ardenne.croix-rouge.fr>
18 rue Louis Morin
10000 TROYES
03 25 81 41 00

RÉGION HAUTS DE FRANCE

<http://irfss-nord-pas-de-calais.croix-rouge.fr>
57 rue Verte
62100 CALAIS
03 21 96 79 36

<http://irfss-picardie.croix-rouge.fr>
Avenue Jacqueline Mallet
60260 LAMORLAYE
03 44 67 11 40

RÉGION RHÔNE ALPES

<http://irfss-rhône-alpes.croix-rouge.fr>
49 rue d'Inkerman
69006 LYON
04 72 74 62 00

RÉGION OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

<http://irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr>
71 chemin des Capelles
31300 TOULOUSE
05 61 31 56 18

CONTACT

IFA—Auxiliaire Ambulancier
120, avenue Gaston Roussel
93230 - ROMAINVILLE

Téléphone : 01 41 60 21 60 ou 01 41 60 21 30

E-mail : crfp.idf@croix-rouge.fr

Site : <http://irfss-idf.croix-rouge.fr>

NOTICE FINANCIÈRE **FORMATION** **AUXILIAIRE AMBULANCIER ANNÉE 2020**

COÛT DE LA SCOLARITÉ:	850 € Soit un coût horaire de 12.15 € (70h x 12.15 € = 850 €)
CONFIRMATION D'INSCRIPTION:	255 € soit 30% des frais de formation.
PAIEMENT DU SOLDE :	595 €

Pièces à joindre au dossier

- La fiche d'inscription complétée et signée.
- Deux grandes enveloppes format 21 x 29,7, libellée à vos noms et adresse timbrée (50 gr).
- Une photocopie de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical délivré par un médecin agréé par la Préfecture de votre domicile (R221-10 du code de la route).
- Une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité.
- Une photocopie de la carte de séjour pour les candidats de nationalité étrangère.
- Une photocopie du permis de conduire (recto-verso) (depuis plus de 3 ans au 2 ans pour les conducteurs en conduite accompagnée).
- Les frais de constitution de dossier : 30% du coût de la formation, soit 255 €, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Croix-Rouge Française – IFA ».

Pour toute annulation de la part du stagiaire les frais d'inscription seront acquis par la Croix-Rouge française.